

## News AG

Le 25 et 26 septembre 2018 s'est tenue la 13<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OTIF. Cette réunion de la plus haute instance de l'Organisation marquait également le 125<sup>e</sup> anniversaire de la COTIF.

Pour commémorer cet anniversaire une réception a permis de célébrer les trois éléments qui font le succès de l'OTIF en tant que forum du droit ferroviaire international:

- un lieu neutre et ouvert grâce à l'implication constante de l'État hôte, la Confédération helvétique ;
- un esprit d'innovation qui anticipe les évolutions du secteur, ici représenté par les CFF qui ont présenté leur stratégie digitale pour le fret ;
- une volonté d'ouverture forte, symbolisée par l'intervention d'un représentant de l'Autorité Nationale des Chemins de fer Chinois qui a présenté sa vision des échanges Euro-asiatique et du rôle positif de l'OTIF.

Sur le fond, l'Assemblée générale a pris trois décisions stratégiques:

- la création d'une nouvelle annexe sur l'exploitation en sécurité des trains qui ouvre la voie à une extension de l'interopérabilité au-delà de l'Europe ;
- la modification des règles uniformes pour les contrats d'utilisation de l'infrastructure (RU CUI) qui esquisse la possibilité de règles simples et partagées au niveau du secteur ferroviaire pour l'attribution des sillons internationaux ;
- La modification de l'article 34 de la COTIF pour harmoniser les délais d'entrée en vigueur des modifications de la Convention avec les besoins en évolution constante du rail.

Pour pouvoir gérer la dynamique ainsi créée, l'assemblée générale a mis en place une Commission ad hoc sur la coopération qui permettra d'impliquer nos Etats membres dans des groupes de contact opérationnels. Le premier devrait porter sur le transport par rail des colis entre la Chine et l'Europe et réunir outre l'UPU et l'OTIF de très nombreux partenaires.

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'Organisation, l'Assemblée générale a appuyé la création d'un groupe de travail des experts juridiques qui relèvera le défi de l'adaptation de notre réglementation au nouvel environnement digital dont dépend la globalisation réussie des chaînes logistiques.

Enfin, l'Assemblée générale a pris acte de la nomination de M. Davenne, son Secrétaire général, comme futur Directeur général de l'UIC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il rejoindra l'UIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme Directeur général adjoint. L'Assemblée générale a décidé de convoquer le 27 février 2019 une session extraordinaire afin d'élire un nouveau Secrétaire général. Elle a également désigné M. Bas Leermakers pour exercer l'intérim du Secrétaire général du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'entrée en fonction de son nouveau Secrétaire général élu.



Contact:

François Davenne

Secretary.General@otif.org